

Interpellation écrite du 27 juin 2017 de M. Pierre Gauthier: «Compensation des places de parc supprimées en surface en cas de travaux de longue durée».

Monsieur le conseiller administratif Rémy Pagani,

Des travaux de voirie et de génie civil importants dont la durée est estimée à quatorze mois ont commencé début juin 2017 dans les rues du Vuache, de Malatrex et Voltaire, toutes trois sises sur le territoire de la Ville de Genève.

Les riverains détenteurs de macarons de stationnement, déjà achetés pour l'année en cours, ont en conséquence vu l'offre de places de parc en surface diminuée drastiquement sans qu'aucune compensation ne leur soit proposée.

Ces riverains se sont adressés – sans succès jusqu'à ce jour – au service de la Ville de Genève qui coordonne ces travaux. Ce service municipal leur a suggéré d'intervenir soit auprès de la Direction générale des transports soit directement auprès de la Fondation des parkings. N'ayant pas l'habitude des contacts avec l'administration, ces riverains m'ont sollicité pour intervenir auprès de vous.

Ma question se décline donc en plusieurs sous-questions que je vous remercie d'avance de bien vouloir étudier.

1. Pourriez-vous intervenir auprès de la Fondation des parkings afin que cette dernière propose aux habitants des solutions transitoires de parking vu que l'offre des places de parc dans la zone de travaux a diminué drastiquement et que cette situation de pénurie va durer environ quatorze mois?
2. Notamment, pourriez-vous inciter la Fondation des parkings afin que les riverains puissent accéder aux parkings de surface ou en ouvrage au sein ou proches des zones touchées (soit les parkings Tilleuls, Seujet, Turrettini ou les places en surface des écoles Nicolas-Bouvier, Necker, HEAD-Vuache, collège Voltaire, Hepia)?
3. Pour éviter de tels inconvénients aux riverains de travaux de voirie importants, ne serait-il pas nécessaire de mettre en place plusieurs mesures avant le début des chantiers?
 - Informer les riverains sur la nature et la durée du chantier avant le début de celui-ci.
 - Intervenir auprès des services compétents de l'Etat pour que les riverains puissent accéder à prix réduit aux parkings en ouvrage ou en surface de la zone touchée durant la durée des travaux.

Avec mes remerciements pour les réponses pertinentes que vous ne manquerez pas d'apporter à ces questions, je vous prie de recevoir, Monsieur le conseiller administratif Rémy Pagani, mes respectueux messages.